

La lettre de Montauroux et du canton

EDITORIAL

Les membres de l'association Le Clos, réunis en assemblée générale ordinaire le 3 mars 2007, viennent de renouveler leur confiance aux membres du Bureau.

L'association Le Clos existe depuis 6 ans et compte 65 adhérents actifs. Ses moyens d'intervention sont l'information et le débat citoyen à propos des thèmes importants de la vie de nos communes : développement économique et social, environnement et cadre de vie, grands équipements, (eau, assainissement, réseaux routiers, transports collectifs), éducation, cantines, logements sociaux, accès à la culture, services aux personnes, intégration...

Pour l'année 2007, nous nous sommes donné les objectifs suivants :

- continuer à publier et diffuser 4 exemplaires de la « Lettre de Montauroux et du Canton »,
- améliorer la convivialité de notre site Internet et ouvrir un Blog citoyen,
- organiser des réunions de quartier pour écouter et débattre avec les habitants,
- lancer des actions spécifiques en direction des jeunes, les inviter à s'exprimer sur leurs besoins et leurs idées et les sensibiliser à l'exercice de la démocratie,
- solliciter les listes candidates aux élections municipales à s'exprimer sur leurs choix économiques, sociaux et environnementaux et sur les valeurs qui sous-tendent leurs actions,
- participer aux réunions du Comité de Suivi RD101 organisées par le Conseil général et d'une manière générale, rester vigilants pour dénoncer toute pratique contraire au respect du droit des personnes, à la démocratie participative et au développement durable,
- poursuivre les rencontres « Visu » tous les 15 jours au parking de Fondurane (ouvertes à tous),
- organiser notre pique-nique annuel et d'autres manifestations (vide grenier, repas provençaux, concerts jeunes...) afin de

favoriser le lien social et la convivialité et permettre à notre association de recueillir les moyens financiers de son action.

Pourtant, en tant qu'association citoyenne, Le Clos ne saurait envisager son action sans le soutien et la contribution active de tous les citoyens qui partagent nos valeurs (solidarité, transparence, démocratie, lutte contre les injustices et les discriminations) :

- n'hésitez pas à écrire des articles pour notre journal, à nous faire part de vos indignations, de vos suggestions, de vos coup de coeur : nous nous engageons à publier vos courriers (sauf les courriers injurieux pour les personnes) ou à vous offrir un droit de réponse,

- venez participer aux réunions de rédaction de la « Lettre de Montauroux et du Canton »,

- affûtez vos mollets et devenez

« facteur » pour que nous puissions

élargir la distribution du journal : actuellement nous n'avons aucun distributeur sur les communes de Fayence, Saint Paul, Tanneron et Mons alors qu'elles seraient intéressées,

- venez nous aider

pour l'organisation de nos manifestations : en donnant vos idées, votre temps ou votre énergie, en apportant des objets à vendre lors de nos vides greniers,

- ... Et adhérez à notre association : les cotisations restent inchangés pour 2007 : 16€ pour une personne, 24€ pour un couple, contribution libre pour les personnes en difficulté financière.

Nous sommes joignables par courrier postal (Le Clos - 9 rue Mirabeau - 83440 Montauroux), par courrier électronique (leclus.montauroux@free.fr) ou « de visu » lors de nos réunions en plein air tous les 15 jours à 11h30 au parking de Fondurane (la prochaine aura lieu le 25 mars 2007).

A bientôt de vous rencontrer.
Le Bureau

Elections Présidentielles et Législatives

En vertu de l'article L.30 du Code Electoral vous avez la possibilité de voter si vous avez eu 18 ans entre le 1er janvier 2007 et le 1er tour des élections.

Pour pouvoir voter, il faut : être inscrit sur les listes électorales, être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, être de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques. ... « Si l'intéressé ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), il doit déposer lui-même une demande d'inscription. »

Routes du canton

Sécuriser les points noirs : URGENCE

Circuler sur les routes du canton devient difficile et même dangereux.

Qui n'a pas été témoin (ou malheureusement victime) d'un accident sur l'une de ces routes ? Qui ne s'est pas dit « encore un carton devant le centre Leclerc ! » ou « dans la même semaine deux accidents à la sortie de l'autoroute des Adrets ! » ? Qui n'a pas été étonné de voir certains bus scolaires arrêtés sur la chaussée pour déposer collégiens et lycéens ?

S'il est normal d'insister sur le comportement responsable des automobilistes, il est également indispensable de prendre en considération les modifications de l'environnement qui multiplient les risques. Ainsi, de la Colle Noire aux Quatre Chemins, notre très célèbre RD562, qu'on appelle la plaine, s'est transformée en piège quotidien. Les centres commerciaux ont poussé comme la mauvaise herbe au printemps, transformant la circulation en parcours du combattant par temps sec et en jeu de pistes les jours de pluie.

Ce n'est pas un hasard, si aux endroits des derniers ronds points réalisés (Colle Noire, Barrière, Centre Agora), les problèmes ont quasiment disparu.

Ce n'est pas un hasard non plus, si ce sont toujours les mêmes endroits qui sont concernés par de nombreux accidents : sortie Leclerc, sortie autoroute, entrées-sorties Fondurane...

Aujourd'hui, ces points noirs sont connus. Le nombre d'accidents graves y est anormalement élevé et les risques progressent avec l'augmentation régulière de la circulation.

L'aménagement de ces sites devient urgent et prioritaire.

Le Conseiller Général, M Cavallier, nous a rappelé récemment que la réalisation d'un rond point ne peut pas se faire en quelques mois (avant projet, projet, financement, commissions, etc...). Il a certainement raison.

Mais la lenteur administrative ne peut pas tout expliquer, tout justifier. Surtout lorsque l'objectif est la sécurité des personnes.

Des solutions d'attente existent : ronds points provisoires, interdiction de tourner à gauche aux endroits dangereux, limitation de la vitesse (RD 37 La fontaine d'Aragon), signalisations renforcées, etc...

Ces mesures peuvent, sinon régler tous ces problèmes, au moins limiter le nombre d'accidents en attendant les aménagements définitifs. Les exemples sur d'autres communes existent et sont nombreux.

Seuls la motivation et les engagements de nos élus et de nos administrations peuvent faire aboutir cela.

Il serait très étonnant, que dans cette période de « promotion » de la sécurité routière dans laquelle la répression s'est installée de manière efficace (super radar), la prévention bute sur les lenteurs administratives et la passivité de nos représentants.

Il serait très surprenant, que les habitants pensent qu'il est plus aisé, dans ce canton, de réaliser des projets immobiliers, commerciaux ou touristiques que des projets d'intérêts collectifs.

SOULIERS Hervé

Logements pour tous ???

Après les installations hôtelières de Terre Blanche à Turrettes, le Domaine de Fayence, les Bastides de Chaumettes à Montauroux, le Château Camiole à Callian, les résidences hôtelières et de tourisme continuent de pousser dans notre canton alors que rien n'est fait pour loger les actifs.

Un système en vogue permet à des personnes déjà nanties d'acquérir des propriétés à moindre coût en utilisant la défiscalisation.

Depuis peu un autre projet du même type est en train de se profiler au quartier Font Pascal à Montauroux sur quatorze hectares alors qu'il manque près de 1 200 logements locatifs sociaux dans le canton pour répondre à la demande des familles à revenus modestes.

On peut s'étonner que les Maires du canton prétendent ne pas avoir de réserves foncières permettant de construire des logements pour tous, alors que fleurissent de très grands ensembles destinés à une population extrêmement aisée...

SERVICES PUBLICS ET PROXIMITE

Les permanences mensuelles de la CRAM à la Maison des Services Publics de Fayence pour la constitution des dossiers de retraite ont été supprimées. Il faut dorénavant se rendre à Draguignan après avoir appelé un numéro payant (0 820 19 18 17). Rappelons que chaque dossier représente au moins 2 rendez-vous ! Aux tracasseries administratives s'ajoute donc la multiplication des déplacements et des fatigues.

La population du canton augmente, les services publics s'éloignent... Logique ? Logique marchande.



Réflexions sur l'inondation du quartier

« Le Soleil des Adrets » du 25 septembre 2006

Dans le bulletin municipal de Montauroux de janvier 2007, un article signé de l'adjoint spécial du quartier nommé pompeusement « Le Domaine des Estérets »... relate cette inondation et explique qu'afin que ce genre de mésaventure ne se reproduise plus, il sera procédé à une étude confiée àqui pourrait aboutir à une solution. Au regard de cette littérature, on se rend compte que ces recherches ne seront pas gratuites. Il suffisait simplement de s'inquiéter et de questionner quelques personnes qui donneraient, bénévolement, quelques renseignements « à exploiter ».

Il aurait fallu également se reporter aux archives de l'enquête publique relative à la construction de la deuxième tranche de travaux concernant la partie « Les Fustières », où ont déposé l'association des propriétaires et quelques particuliers mettant en garde la mise en route de ces travaux sans quelques aménagements d'écoulement des eaux de pluie.

Pas besoin de supers génies pour constater que cette inondation devait avoir lieu un jour (ou une nuit) ou l'autre et ceci pour trois simples raisons, à savoir :

1-La création de la zone des Fustières comprend la réalisation de 65 maisons, d'en moyenne 100 m2 chacune, donc 6 500 m2 de superficie imperméable auxquelles il convient d'ajouter au moins autant de terrasses et trottoirs, soit 6 500 m2 mais aussi et surtout la voirie et placettes que l'on peut estimer à 1 500 mètres linéaires x 4 = 6 000 m2. Au total près de 20 000 m2 de toitures, béton et asphalte.

2-La création d'une aire de loisirs dans le lit du Maraval par le remblai du bassin naturel de rétention en amont de la rue du Lac, soit 150 ml x 20 x 1,5 = 4 500 m3 de terre.

3-Le diamètre trop petit des deux buses sous la rue du Lac. A cet endroit en amont, sous l'ex-RD 37 trois ponts existent.

En conclusion, ce qui est arrivé était très prévisible, l'inconvénient c'est que cet état de fait, contraignant pour ce quartier, se reproduira.

Un oiseau de mauvaise augure,

L.R.

Connaissez vous le vallon des Freyères ?

Au rond-point de La Colle Noire à Montauroux, prendre la route de Grasse, parcourir 4km, puis emprunter sur la droite la D94 en direction de Tanneron : à environ 500m sur la gauche vous trouverez le chemin qui mène au vallon des Freyères. Ce vallon fait partie d'une zone classée Natura 2000 en raison de sa biodiversité. Son nom évoque un ancien lieu de frai et, de fait, ce vallon peut encore être inondé sous certaines conditions météorologiques. D'ailleurs, à l'extrémité du vallon proche de la Siagne, on observe une zone importante de résurgences : des infiltrations polluantes risqueraient de contaminer l'eau des sources et de la Siagne, et l'on sait combien l'eau dans nos communes est une denrée rare ! Pour toutes ces raisons, ce site doit absolument être préservé et protégé.

Or si vous vous rendez en ce lieu aujourd'hui, vous risquez d'être déçu : la zone a été débroussaillée, des arbres ont été abattus et dessouchés (ce qui est formellement interdit), des bulldozers ont détruit la nature...et tout cela au profit d'un site d'enfouissement de déchets inertes ...décision prise par la commune de Montauroux !

A l'heure où l'on parle de développement durable, de charte de l'environnement, de pacte écologique, une commune qui a le privilège de posséder un patrimoine naturel exceptionnel peut se permettre de le détruire.

Avant de faire un tel choix, ne fallait-il pas s'informer, s'entourer de personnes compétentes, mesurer l'impact d'une telle décision ? Comment peut-on installer une décharge, même si ce ne sont que des déblais de chantiers, sur une zone Natura 2000, dont le propre est de préserver la biodiversité? Allez voir ce qu'il reste de la biodiversité !!

Mieux ! Comme l'endroit n'est pas surveillé, vous y verrez non seulement des débris inertes mais aussi d'autres qui le sont nettement moins! Rappelons que la commune de Montauroux fait partie du SIIVU de la Haute-Siagne qui a pour mission de protéger cette zone en tant qu'animateur de Natura 2000.

Nous pouvons difficilement nous expliquer que les mêmes personnes qui prennent l'initiative de la création d'une zone Natura 2000, en utilisent une partie pour enfouir des détritus.

La gestion des résidus du BTP n'incombe pas aux communes mais à ceux qui les produisent. Néanmoins, les collectivités territoriales ont intérêt à veiller à leur bonne gestion, ne serait-ce que pour éviter les dépôts sauvages.

Les chantiers BTP génèrent des déblais en majorité (80%) inertes (gravats, béton, tuiles, terres propres) qui devraient pouvoir être réutilisés sans pré-traitement ou recyclés après traitement par concassage ou broyage. Malheureusement il n'y a dans le Var que peu d'unités mobiles capables d'effectuer cette transformation. C'est pourquoi le département du Var a élaboré fin 2006 un plan de gestion des déchets du BTP, document de référence pour les collectivités soucieuses de la bonne gestion de ces rebuts...

C'est aux maires qu'incombe la responsabilité de donner l'autorisation d'ouverture d'un site d'installations de stockage de déchets inertes. Afin de les aider, un guide publié en août 2004 par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, donne les règles d'exploitation d'un tel site. Il indique entre autres que ce site doit être clôturé et surveillé par un gardien qui réceptionne et contrôle les déchets et qu'un panneau d'information installé aux abords du site doit indiquer le nom du Maître d'Oeuvre, le nom de

l'exploitant, la nature des apports, l'acceptation ou non des déchets des particuliers, les conditions d'accès au site, le règlement de sécurité, et les tarifs de dépose.

Rien de tout cela n'existe au vallon des Freyères !

Tous les intervenants de l'acte de construire, sans exception, sont concernés par l'élimination des

gravats. L'idéal, bien évidemment, est de tendre vers le moins de résidus possibles, et donc d'utiliser de plus en plus des matériaux recyclables. Les déchets inertes sont de ce type mais pour l'instant, rien n'est vraiment organisé pour les réutiliser. Combien de chemins communaux, de pistes pourraient être réparés avec ce type de matériaux ! Une commune (ou une communauté de communes) ne pourrait-elle pas s'organiser pour « positiver » ces déchets ?

Mais une commune c'est avant tout, un ensemble de citoyens. Or qui, parmi les randonneurs ou cavaliers empruntant ce vallon et ayant constaté les dégâts, est allé se renseigner à la mairie, ou a contacté un élu pour que la question soit soulevée lors d'un conseil municipal ?

Chaque citoyen doit se sentir concerné par les choix qui sont faits dans sa commune. Au-delà du constat, chacun a le devoir de réagir et d'agir pour ne pas laisser faire n'importe quoi.

BARON Michèle



Nos lecteurs nous écrivent

Bonjour. En réponse à votre petit mot sur les rallyes, je tiens quand même à vous signaler que ces étranges chevaliers font quand même travailler les bars sur la place, la boulangerie, grand nombre de restaurants dans le canton, grand nombre d'hôtels et de gîtes. Et cela à une époque de l'année où tous ces commerces feraient un peu ceinture ! Mais posez leur plutôt la question car, contrairement à beaucoup d'associations, celle à laquelle j'appartiens et qui participe à cette belle fête fait vivre un peu le canton pendant deux jours ! Cela ne semble pas le cas de toutes les associations répertoriées dans le canton, et surtout celles de Montauroux.

VELARDO Pascal

Bonsoir, j'ai apprécié votre lettre et particulièrement votre article sur le danger de la RD 37. Nouvellement installée -quartier Narbonne- et maman de 3 enfants en bas âge, je suis stupéfaite des automobilistes qui utilisent cette route. (ne parlons pas de certains motards, et pourtant j'en fais partie...) Certes le problème doit être réglé rapidement avant qu'effectivement n'arrive encore un autre drame. Pour information j'ai contacté la gendarmerie à plusieurs reprises pour demander des contrôles de vitesse. Cela ne donne pas grand chose. Je pense qu'il faut rapidement engager une concertation entre le maire et les habitants de notre commune pour qu'une solution rapide soit prise. A défaut il serait intéressant d'alerter la DDE et le Préfet. A NOTER : aucune SIGNALISATION, aucun panneau de limitation de vitesse ! Qui est responsable dans tout cela ? N'attendons pas la perte d'enfants pour que de beaux panneaux ou une belle signalisation se fasse ! Cela sera trop tard et la vie de ces familles brisée. J'aimerais particulièrement vous rencontrer pour convenir d'une action commune.

Cordialement.

SCIAUVAUD Valérie

COUP DE GUEULE !!! Bonjour à tous.

Je me permet de vous signaler un problème qui me paraît essentiel. En tant que père de deux enfants et empruntant quotidiennement la RD 562, il est inadmissible que l'on laisse perdurer des "point noirs" connus de longues dates sur le Canton et qui portent atteinte à tous. Lorsque l'on est élu, en dehors de toute considération, qu'elle soit d'ordre politique, financière ou autre, la principale responsabilité dont on est investi est l'intégrité physique des citoyens dont on a la responsabilité..

Force est de constater pour ce qui est du carrefour du Centre Commercial Espace et du Centre Leclerc (premiers centres commerciaux historiques créés sur le canton) et malgré l'extension qui génère des flux plus importants (non appréhendés?), l'immobilisme est de mise!!! Encore une fois, est-il concevable de privilégier quelque intérêt que ce soit au détriment de l'intégrité physique de nos concitoyens ? Il paraîtrait qu'il faut DIX MORTS pour que les choses bougent !

FAUT-IL QUE NOS ELUS SOIENT ATTEINTS DANS LEUR PROPRE CHAIR OU CELLE DE LEURS PROCHES POUR QUE L'EVIDENCE LES TOUCHE ??? Cette situation est inadmissible : élu, prends tes responsabilités!!!

PROSPER Lionel

Lotissement « La Colle Noire »

... Dans la plus totale opacité,

sur les 30 lots à attribuer (pour 100 demandes en liste d'attente), 10 l'ont déjà été par Mr le Maire sans aucune concertation. Pourtant les conseillers municipaux non majoritaires réclamaient depuis 2 ans la mise en place d'une commission spéciale pour déterminer les critères d'attribution et étudier les demandes par ordre d'inscription et en toute justice. Que veut-on cacher ? La façon de faire laisse libre cours à tous les soupçons ...

DUPEUBLE Martine

Comité de Défense du Quartier De La Fontaine d'Aragon

L'an dernier, j'avais pris l'initiative de réunir les habitants du quartier de La Fontaine d'Aragon pour revendiquer un meilleur traitement de ce quartier de la part de la municipalité.

Nous avons établi un « cahier de doléances » que nous sommes allés présenter au Maire. Ce dernier a jugé plus efficace de se déplacer lui-même accompagné de son adjoint aux travaux et du responsable des services techniques de la mairie.

Le Maire a été reçu en juin par un certain nombre d'habitants du quartier qui ont confirmé nos revendications en matière d'entretien des espaces publics (aménagement de l'espace des poubelles, création d'un petit parking, amélioration du début du chemin de la Fontaine d'Aragon à partir de son raccordement avec la Rd37, enfouissement des lignes électriques sur cette partie, curage du pluvial le long du chemin de Narbonne, élagage d'arbres, etc..).

D'après le Maire, tout était réalisable hormis l'amélioration du début du chemin de la Fontaine d'Aragon (trop cher !). Voulant laisser le temps aux services municipaux de réagir, et confiants qu'ils allaient le faire, nous ne sommes plus intervenus. Certains petits travaux ont été réalisés : déplacement des poubelles de tri sélectif, curage du pluvial, élagage d'arbres... puis, plus rien ! L'état général du quartier est toujours aussi médiocre !

Certes, le chemin de terre à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée a été goudronné, mais il s'agit de travaux dans le cadre de la création du lotissement de la Colle Noire (travaux d'ailleurs faits à la hâte, sans pluvial, ce qui fait que certaines parties se sont déjà affaissées, et que des travaux d'eau mal rebouchés ont laissé pendant deux mois un énorme trou au milieu de la route : mais peut être que cela était fait sciemment pour ne pas dépareiller l'état d'ensemble du quartier !). Alors, que faut-il faire ? C'est navrant et décourageant ! C'est très bien de faire de belles fontaines au village, mais cela ne justifie pas l'oubli des quartiers. Pourtant les habitants de ce quartier paient il me semble les mêmes impôts locaux que les autres. Cet état leur est préjudiciable et crée une dévalorisation de leur patrimoine ce qui n'est pas acceptable. Avec les beaux jours, nous allons nous réunir à nouveau et envisager la suite de notre action.

ROBARDET Pierre

SOUTIEN, ADHESION

- Je participe financièrement à la publication de ce journal gratuit (contribution libre).
- Je désire adhérer à l'association "Le Clos" et m'engage à verser la cotisation annuelle de 16 € ou 24€ pour un couple, ou suivant possibilité pour situation financière précaire.

Nom: _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

Date: _____ Signature _____